



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 123 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents du Bahreïn, de la Belgique, du Canada et de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

En tant que coprésidents du Groupe des Amis de la santé mentale et du bien-être, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom de ses 90 cosignataires, une déclaration commune de soutien à la note de synthèse du Secrétaire général sur la nécessité de tenir compte de la santé mentale (voir annexe).

Dans la déclaration, nous saluons l'appel lancé par le Secrétaire général afin que la santé mentale soit au cœur des mesures que nous prenons pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pour assurer le retour à la normale. Nous y soutenons également les efforts visant à envoyer à la communauté internationale un message fort et clair sur l'importance que revêt la question et à établir des lignes directrices sur la manière dont les pays devraient promouvoir et traiter les questions de santé mentale dans le cadre de la riposte à la COVID-19. Nous espérons que la présente déclaration, qui bénéficie d'un large soutien, encouragera l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et tous les acteurs concernés à aborder la dimension de cette pandémie liée à la santé mentale.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré, bien que la pandémie de COVID-19 soit, avant tout, une crise de santé physique, elle porte également en elle, si aucune mesure n'est prise, les germes d'une crise de santé mentale majeure. Il est donc crucial que nous agissions tous de concert. Nous espérons que la déclaration commune et les autres efforts déployés dans le domaine de la santé mentale contribueront à apporter des changements positifs et généralisés dans la prise en compte de ce problème de santé pluridimensionnel.



Nous vous serions obligés de bien vouloir faire publier la déclaration ci-jointe, ainsi que la liste complète de ses cosignataires, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume de Bahreïn
(*Signé*) Jamal Fares **Alrowaiei**

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume de Belgique
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Canada
(*Signé*) Marc-André **Blanchard**

L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Équateur
(*Signé*) Luis **Gallegos Chiriboga**

Annexe à la lettre datée du 15 juin 2020 adressée au Secrétaire général par les représentants permanents du Bahreïn, de la Belgique, du Canada et de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de soutien à la note de synthèse du Secrétaire général sur la nécessité de tenir compte de la santé mentale dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19)

1. Face à la propagation sans précédent de la maladie à coronavirus (COVID-19), nous, réunis en un groupe de pays interrégional, soutenons fermement l'appel lancé aux pays par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres, afin qu'ils placent la santé mentale au cœur des mesures qu'ils prennent pour faire face à la pandémie de COVID-19 et pour assurer le retour à la normale. Nous saluons, à cet égard, la publication de la note de synthèse intitulée « Nécessité de tenir compte de la santé mentale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 », qui envoie à la communauté internationale un message fort et clair sur l'importance que revêt la question et qui établit des lignes directrices sur la manière dont les pays devraient promouvoir et traiter les questions de santé mentale dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

2. Nous exprimons notre profonde inquiétude quant aux effets de la pandémie sur la santé mentale et le bien-être de sociétés entières. Cette situation est aggravée par les conséquences des mesures de précaution prises pratiquement à l'échelle planétaire, par les inquiétudes au sujet de la mort et la propagation de la maladie, l'isolement physique, la pauvreté et l'anxiété économique découlant de la pandémie, facteurs auxquels s'ajoutent un sous-investissement, qui précède depuis longtemps la pandémie, dans la promotion, la prévention et la prise en charge de la santé mentale.

3. Nous sommes conscients que les problèmes de santé mentale, loin de ne pénaliser qu'un secteur déterminé de la société, touchent différents groupes au sein de celle-ci, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes ayant des besoins humanitaires ou en situation de conflit, les personnes âgées ou ayant des problèmes de santé préexistants, les premiers intervenants et les travailleuses et travailleurs sanitaires de première ligne.

4. Nous soutenons les actions recommandées par le Secrétaire général et soulignons que la prise en compte de la santé mentale devrait être une composante essentielle des mesures nationales de riposte à la COVID-19. Il importe de saisir cette occasion pour intégrer des politiques de santé mentale dans le discours général sur la santé, ce qui permettra de mettre fin, une fois pour toutes, à la stigmatisation associée à la question de la santé mentale.

5. En ce moment décisif, la communauté internationale doit, plus que jamais, demeurer résolue à accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge, y compris la cible qui lui est associée et qui vise, d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et à promouvoir la santé mentale et le bien-être. À cette fin, nous devons réorienter nos efforts de manière à nous consacrer, dans l'immédiat, à renforcer notre action collective pour lutter contre la pandémie en mettant en œuvre des stratégies efficaces.

6. Nous félicitons l'Organisation des Nations Unies pour avoir intensifié son action en matière de santé mentale et de soutien psychosocial destinée à aider les populations à faire face à la COVID-19, et nous exprimons notre reconnaissance à

l'Organisation mondiale de la Santé pour le rôle de premier plan qu'elle joue dans la coordination des mesures de préparation et de riposte à la pandémie. Nous l'encourageons également à prendre l'initiative d'élaborer une stratégie visant à garantir que les gouvernements disposent du soutien requis pour atténuer les conséquences de la COVID-19 sur la santé mentale. Nous demandons à tous les organismes des Nations Unies de veiller à prendre en compte la santé mentale dans leurs mesures de riposte à la COVID-19.

7. D'ores et déjà, la pandémie de COVID-19 entraîne, sur la santé mentale, de profondes conséquences, qui sont destinées à perdurer. Il est dès lors essentiel, si nous voulons vaincre la maladie, de régler cette question. Par conséquent, nous nous engageons à nous réunir d'urgence pour aborder la dimension de cette pandémie liée à la santé mentale.

Liste des cosignataires

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1. Algérie | 31. Finlande | 61. Palaos |
| 2. Allemagne | 32. France | 62. Panama |
| 3. Andorre | 33. Gambie | 63. Paraguay |
| 4. Angola | 34. Grèce | 64. Pays-Bas |
| 5. Arménie | 35. Guatemala | 65. Pérou |
| 6. Autriche | 36. Honduras | 66. Pologne |
| 7. Bahamas | 37. Hongrie | 67. Portugal |
| 8. Bahreïn | 38. Iraq | 68. République de Moldova |
| 9. Bangladesh | 39. Irlande | 69. République tchèque |
| 10. Barbade | 40. Italie | 70. Royaume-Uni |
| 11. Belgique | 41. Jamaïque | 71. Rwanda |
| 12. Bhoutan | 42. Japon | 72. Saint-Marin |
| 13. Bosnie-Herzégovine | 43. Jordanie | 73. Singapour |
| 14. Brésil | 44. Kazakhstan | 74. Slovaquie |
| 15. Bulgarie | 45. Lettonie | 75. Slovénie |
| 16. Canada | 46. Liechtenstein | 76. Sri Lanka |
| 17. Chili | 47. Lituanie | 77. Saint-Kitts-et-Nevis |
| 18. Chine | 48. Luxembourg | 78. Soudan |
| 19. Chypre | 49. Macédoine du Nord | 79. Suède |
| 20. Colombie | 50. Madagascar | 80. Suisse |
| 21. Costa Rica | 51. Malaisie | 81. Thaïlande |
| 22. Croatie | 52. Maldives | 82. Togo |
| 23. Danemark | 53. Malte | 83. Tonga |
| 24. Djibouti | 54. Monaco | 84. Trinité-et-Tobago |
| 25. Égypte | 55. Mongolie | 85. Turkménistan |
| 26. Émirats arabes unis | 56. Maroc | 86. Ukraine |
| 27. Équateur | 57. Namibie | 87. Ouzbékistan |
| 28. Espagne | 58. Nouvelle-Zélande | 88. Venezuela |
| 29. Estonie | 59. Nigéria | 89. Zambie |
| 30. Fidji | 60. Norvège | 90. Union européenne |